SUSPENSION DE LA SÉANCE

Ici se place un autre incident. Des rires ayant éclaté dans une tribune, M. le président ordonne l'évacuation des personnes qui manquent au respect dû à la Chambre.

Au moment où M. Cazot doit prendre la parole le tumulte est tel que la séance doit être suspendue.

REPRISE DE LA SÉANCE

A la reprise de la séance, M. CAZOT dit que la révision serait une cause d'agitation pour le pays.

Il faut laisser terminer le mandat de 7 ans qui a été confié au président de la République.

M. NAQUET dit que le Sénat qui n'est pas poussé par le mouvement de l'opinion, ne sanctionnerait pas le vote de la Chambre. (Bruit).

La révision de la Constitution doit être amenée par le suffrage universel.

M. NAQUET, critiquant l'intervention du ministre, dit que la révision n'est pas une question de cabinet, mais qu'elle est une question de principe. Comme il fut contraint en 1875, d'accepter la Constitution, il est contraint aujourd'hui d'accepter la révision.

La question de révision doit être solennellement posée par le pouvoir compétent. Si vous refusez la révision elle sera sans cesse demandée des deux côtés et le Gouvernement sera à la merci de la coalition, mais, je le répète, le Gouvernement n'a pas a se retirer, quelque soit le vote.

On dit : Craignez-vous de laisser penser que la République est l'instabilité? Je crois la stabilité gouvernementale intéressée à la présentation de la Constitution au peuple. Si le cabinet est renversé, c'est que depuis la présidence de M. Grévy, on n'avait pas encore exigé un ministère répondant aux aspirations de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT du conseil répond au discours ingénieux et bienveillant dans ses intentions de M. Naquet.

Il relève, dit-il, l'aveu que l'acte demandé serait stérile. La décision demandée à la Chambre n'aurait aucun effet pratique. Puis M. Naquet a dit : Vous n'avez pas de mandat constituant. Vous avez reçu le mandat de faire vivre cette Constitution et si la Chambre votait la proposition qui lui est faite, le cabinet devrait se retirer.

La proposition Barodet est repoussée par 250 voix contre 186.

A la fin de la séance MM. Raspail et Perin s'expliquent sur un rappel à l'ordre dont ils ont été l'objet.

La séance est levée à 6 h. 1/2 et renvoyée à jeudi.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 31 mai 1881.

Voilà le Sénat redevenu l'objet des malédictions républicaines, mais particulièrement des partisans du scrutin de liste. Lisez les organes du parti : c'est à qui prédira à l'Assemblée du Luxembourg les jours les plus néfastes ; seulement la suppression de la Chambre haute a cessé de faire partie des perspectives menaçantes. Là est la clef des objurgations actuelles. Il suffit de la signaler pour reconnaître que la colère à l'ordre du jour relève plus de la fiction que de la réalité.

Les révisionnistes sont en pleine débandade depuis le discours prononcé au banquet de Cahors ; mais, comme ils n'osent en avouer la cause, ils prétendent que, s'ils consentent à désarmer, c'est uniquement dans le but de rendre la majorité sénatoriale favorable à la loi Bardoux. Aussi hier, se sont-ils empressés de voter contre l'ajournement de la loi Barodet ; il leur tardait, en effet, en prévision de la confection à bref délai des fameuses listes, de faire connaître ouvertement au maître qu'ils tenaient décidément pour le maintien de la Constitution. Aussi les vrais révisionnistes étaient-ils avec Barodet pour demander l'ajournement. Ceux-là, au moins, se réservaient pour des temps meilleurs et ne capitulaient pas.

Ces observations étaient nécessaires pour vous faire comprendre comment, en réalité, les adversaires de la révision n'ayant qu'à enfoncer une porte ouverte l'intervention oratoire de M. Gambetta devenait superflue.

Seulement, où l'embarras commencera pour les signataires de la proposition Barodet, c'est au moment des élections générales. Les adhérents ne sauraient, en effet, parce qu'ils ont renoncé à prendre la Chambre actuelle pour juge de la question constitutionnelle, abandonner la partie vis-à-vis de la Chambre. Il faudra donc que, dans leur programme, ils se proclament partisans de la révision. Mais alors ils feront obstacle à la politique de M. Gambetta, qui ne veut de changement constitutionnel qu'en 1885, c'est-à-dire de par la législature qui suivra celle qui commence le 14 octobre prochain.

Cette perspective, qui n'échappera pas à la sagacité du chef des gauches et qui influera nécessairement sur la composition de ses listes électorales, continue à rendre très-précaire la situation de M. Barodet et de ses amis devant le suffrage universel. A mon avis, il n'y aura parmi les révisionnistes que ceux en possession d'une notorité personnelle qui aient chance d'échapper à l'ostracisme du maître mais ceux-là sont peu nombreux. Cependant il peut se faire, si le goût professé par M. Gambetta pour la représentation des minorités tient toujours, que des révisionnistes figurent sur ses listes, mais alors ce ne seront que des révisionnistes de droite.

Je n'ai pas, je présume, à prévenir vos lecteurs que l'ordre du jour voté hier par le Sénat à la majorité de trente-six voix contre la laïcisation des hôpitaux n'ébranlera aucunement la situation de M. Quentin, directeur de l'Assistance publique et encore moins celle de son chef immédiat, M. Constans. Si la chose avait pu faire question, les opportunistes n'auraient pas manqué de panser la blessure du ministre de l'intérieur à l'aide d'un vote approbatif de la laïcisation émané de la majorité des Chambres, mais ce moyen réservé pour les situations critiques a semblé parfaitement inutile dans la circonstance. Lisez, en effet, la *République française*, et vous verrez que nos gouvernants vont continuer l'œuvre de laïcisation absolument comme si l'ordre du jour sénatorial n'existait pas. Comment s'étonner après cela de l'indifférence témoignée par M. Constans dans le débat d'hier !

Cependant on aurait tort de croire que ces procédés sont indifférents au Sénat. De l'avis de tous les observateurs, ils constituent une tactique maladroite, en ce sens qu'ils doivent déterminer la haute Chambre à aller jusqu'au bout dans son opposition au scrutin de liste, ne serait-ce que pour démontrer que ses votes peuvent parfois servir à quelque chose.

Et lorsque la *Paix* de ce matin, après avoir fait remarquer que l'élection de commissaires hostiles au scrutin de liste dans huit bureaux, témoigne trop des sentiments du Sénat, pour qu'on puisse croire à la possibilité d'un revirement, déclare que ce qui achève de rendre un tel mouvement improbable, ce sont les deux faits qui depuis le vote du 19 mai, militent en faveur du scrutin d'arrondissement : l'un l'élection du neuvième arrondissement de Paris, qui a prouvé que les électeurs ne se trompent point lorsqu'ils ont la possibilité d'apprécier directement la valeur des candidats et de discuter eux-mêmes les individus et les programmes; l'autre le triomphal voyage de Cahors, lequel a aussi son côté instructif, vu donc les divers et bruyants incidents ne nous paraissent pas de nature à rallier beaucoup de partisans au scrutin de liste.

Elle aurait pu ajouter une troisième raison, celle tirée du dédain manifesté par la majorité de la Chambre à l'endroit des résolutions de l'Assemblée du Luxembourg.

Ce langage de la *Paix* mérite d'autant plus d'être signalé, qu'il coïncide avec certain bruit représentant M. Jules Grévy comme n'ayant nullement renoncé au gan de la partie sur la proposition Bardoux et aussi avec cette autre rumeur que le président du conseil et M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat aux finances, feraient au Sénat de la propagande contre le vote plurinominal.

Quoi qu'il en soit, il est évident que, de puis vingt-quatre heures, l'opportunisme n'éprouve plus la même quiétude au sujet de la ratification sénatoriale de la loi du 19 mai. Sans doute si les bureaux s'étaient bien partagés, dans la proporiion de cinq contre quatre, ou même de six contre trois, aurait-on pu espérer que la proposition Barboux n'était pas perdu pour cela ; mais huit bureaux hostiles sur neuf témoignent trop des sentiments de la haute Chambre pour qu'on puisse positivement compter sur un revirement de sa part. Sans doute, il y a 104 sénateurs qui n'ont pas encore manifesté leur opinion, soit parce qu'ils ont déposé des bulletins blancs dans l'urne, soit parce qu'ils étaient absents ou qu'ils se sont abstenus, mais pourquoi préjuger de leur opinion en faveur du scrutin de liste ? Comme il est plus naturel de supposer qu'à moins la moitié opineront dans le sens de la majorite de leurs collègues, on n'aperçoit guère comment leur vote pourrait réagir utilement contre la majorité d'hier.

BULLETIN DU TRAVAIL

Les journaux ont reçu la communication suivante :

« Dans son assemblée, la corporation des charpentiers-menuisiers a décidé, à l'*unanimité*, par un vote à bulletin secret, que la grève serait générale à partir d'hier mardi 31 mai.

» Mercredi, 1er juin, assemblée générale de la corporation dans les Salons Meurisse, rue Notre-Dame, 191, à 10 h. précises du matin. »

—

On assure qu'un assez grand nombre d'ouvriers charpentiers sont rentrés hier matin dans leurs ateliers.

Nous ignorons jusqu'à quel point cette heureuse nouvelle est exacte; mais ce que nous avons remarqué dans la journée n'est pas de nature à encourager cette espérance.

Ainsi que nous le disons plus haut, les adhérents de la chambre syndicale ont décidé dimanche que la grève deviendrait générale Il y a loin de là à une conciliation désirable.

D'autre part, pendant toute la journée d'hier, il y a eu des allées et venues continuelles, des altercations mêmes se sont élevées dans plus d'un endroit entre ceux qui veulent travailler et les émisaires des partisans de la grève.

Souhaitons que les ouvriers tiennent bon contre les obsessions dont ils sont l'objet et ne se laissent plus influencer par les excitations extérieures.

—

LA GRÈVE DE MARQUISE. — Depuis quelque temps la situation des fourneaux de Marquise donnait des inquiétudes. Les ouvriers n'étaient pas payés régulièrement. Samedi, l'argent manquait encore pour la paye. Les ouvriers, forts mécontents, prévinrent leur quinzaine. Le dimanche on trouva dans l'établissement des lettres anonymes renfermant des menaces, notamment celle d'une grève générale.

Les ouvriers avaient patienté parce que jusqu'ici l'économat avait continué de fonctionner. Ils y trouvaient de la viande et du pain, mais dimanche, ce service a cessé, et hier, la plupart des ouvriers ont quitté le travail. Les femmes se sont rassemblées à la porte de l'usine. Les ouvriers, restés à l'intérieur, chantant la *Marseillaise*, refusent de sortir tant qu'ils n'aient touché leur paye. Ils menacent de tout briser.

On a demandé des brigades de gendarmerie.

—

La grève vient d'éclater dans les usines et hauts-fourneaux de Marquise (Pas-de-Calais).

On sait que depuis quelque temps cet établissement est en liquidation. Les ouvriers ont reçu le contre-coup de cet état de gêne et, en effet, depuis deux mois, ils ne reçoivent plus régulièrement leur salaire.

C'était samedi jour de quinzaine et quand ils se présentèrent pour la toucher, le directeur leur déclara encore qu'il n'avait pas d'argent.

Fort désappointés, les ouvriers déclarèrent qu'ils quitteraient les ateliers sous quinze jours et se retirèrent en murmurant.

Dès le lendemain dimanche, on trouvait dans l'usine des lettres anonymes qui y avaient été jetées par-dessus les murs. Elles contenaient différentes menaces, entre autres la cessation complète et immédiate des travaux.

Si ceux-ci avaient continué jusqu'à présent, c'est que l'économat de l'usine avait toujours fourni régulièrement aux ouvriers le pain et la viande.

Mais comme ce service a cessé de fonctionner lundi, les ouvriers en ont ressenti une vive irritation et ont tous abandonné le travail.

Il en est résulté une grande agitation dans la ville de Marquise.

Des groupes nombreux circulaient dans les rues et des rassemblements de femmes et d'enfants se formaient aux abords des hauts-fourneaux.

On a eu beaucoup de peine à faire sortir les ouvriers, qui ne voulaient pas quitter l'usine sans être payés et menaçaient de tout briser. Ils étaient très exaltés et chantaient la *Marseillaise*

La gendarmerie a été requise, mais à une heure assez avancée de la journée aucun désordre grave ne s'était encore produit.

Il importe, en ces circonstances, de rassurer les ouvriers ; leur salaire, en cas de liquidation, doit être prélevé avant toute autre créance.

Il n'en est pas moins étonnant que la liquidation ait laissé les choses en arriver à cette extrémité, et qu'on n'ait pas assuré plus tôt la bonne marche de ces usines qui donnent d'excellents produits.

NOUVELLES MILITAIRES

Comité consultatif d'état-major

Par décision présidentielle du 2 mai 1881, ont été nommé membres du comité consultatif d'état-major, pour une année, à partir du 27 mars 1881 :

M. le général de division Haca, commandant la 10e division d'infanterie (5e corps d'armée).

M. le général de division baron Berge, commandant la 12e division d'infanterie (6e corps d'armée) et les subdivisions de Mézières, de Reims, de Verdun et de Châlons-sur-Marne.

M. le général de division de Bouillé, disponible.

M. le général de brigade Péan, attaché momentanément au cabinet du Ministre de la guerre

M. le général de brigade Savin de Larclause, commandant l'Ecole supérieure de guerre.

M. le général de brigade Gallimard, commandant l'Ecole polytechnique.

M. le général de brigade Coiffé, commandant la 23e brigade d'infanterie (12e division, 6e corps) et les subdivisions de régions de Mézières et de Reims.

Par la même décision, M. Donop, chef d'escadrons au 6e régiment de chasseurs, a été nommé secrétaire du comité consultatif d'état-major, pour une année, à partir du 27 mars 1881.

—

Une très heureuse et très juste innovation va être apportée par la commission du budget à la situation des officiers malades.

Jusqu'ici, en vertu des décrets de 1875, les officiers malades ou blessés entrant à l'hôpital, ne percevaient que la moitié de leur solde.

Dorénavant la commission veut qu'on fasse la distinction suivante : temps de paix et temps de guerre.

En temps de paix, les officiers n'auront à payer que le prix de leur journée à l'hôpital ; ils recevront intégralement le reste de leur solde.

En temps de guerre, ou quand ils seront à l'hôpital pour soigner des blessures reçues à l'ennemi, ils ne paieront rien.

—

Samedi, ont commencé les examens des officiers candidats à l'école supérieure de guerre et admissibles aux épreuves écrites. Malgré la formation du corps expéditionnaire d'Algérie, 280 officiers, du grade de capitaine à celui de sous-lieutenant, se sont présentés aux épreuves écrites. Jamais encore le nombre de concurrents n'avait été si considérable. Sur ces 280, il y en a 206 admissibles, parmi lesquels on compte une vingtaine de chasseurs à pied, autant d'artilleurs, une dizaine de cavaliers. Le reste se compose de fantassins. Le génie n'est représenté que par un officier. Les examens oraux seront terminés vers le 15 juin. On compte qu'il y aura de 75 à 80 admissions. L'entrée à l'Ecole aura lieu en novembre.

Bulletin Economique

On écrit de Charleroi au *Bien Public* :

« La situation des charbonnages n'est pas des plus brillantes en ce moment. Il est fort heureux que les extractions ne soient pas bien conditionnées, car les stocks prendraient bientôt d'énormes proportions sur nos rivages. Les demi-gras pour foyers domestiques sont faibles et délaissés ; les charbons industriels ne sont plus aussi bien tenus. Quant aux charbons maigres et flambants, les ordres n'arrivent plus avec la même régularité que précédemment. Les prix sont faibles; néanmoins on ne les observe plus en beaucoup d'endroits et chacun vend à sa guise pour tâcher de conserver ou d'acquérir une clientèle. Les expéditions par eau sont peu importantes depuis quelque temps, les bateaux et baquets vides n'arrivent que d'une manière irrégulière. Quant au prix du frêt, il reste fixé à fr. 9 pour Paris.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Tous les soirs, un auditoire des plus nombreux se presse à l'Eglise du Sacré-Cœur, pour y entendre le R. P. Givren, qui a laissé parmi nous de si bons souvenirs.

Nous apprenons que vendredi, jour de l'Adoration, au Salut qui aura lieu à huit heures, le R. P. fera un sermon de charité, suivi d'une quête destinée à venir en aide à l'ornementation de cette église, essentiellement roubaisienne.

Nous espérons que bon nombre de nos concitoyens se rendront à cet appel et voudront témoigner au vaillant orateur, toute leur sympathie, en venant en aide à une œuvre qui lui est chère.

—

Nous lisons dans le *Propagateur* :

« Un de nos concitoyens, sergent d'infanterie de marine, qui revient des hôpitaux de la Martinique où la fièvre jaune l'a retenu pendant sept mois, a été soigné par une sœur de charité qui est de Roubaix. Ce n'est pas devant lui qu'il faudrait dire du bien de MM. Quentin, Hérold et autres ennemis des sœurs hospitalières. »

—

Un manœuvre occupé, hier après-midi, à passer des briques à deux maçons qui travaillaient sur le toit de l'institut Sévigné, rue du Grand-Chemin, a perdu l'équilibre et est tombé sur le sol d'une hauteur de neuf mètres. La mort a été instantanée ; elle a été amenée par la fracture de la partie supérieure du crâne M. le docteur Butruille a constaté le décès.

Ce manœuvre se nommait Antoine Dericker. Il était âgé de 65 ans et demeurait au sentier de la Planche-Trouée.

—

Un autre accident dont les suites ont été moins graves, s'était produit, quelques heures plus tôt, dans la rue de Tourcoing. M. Georges Algoet, cabaretier à la *Nouvelle chaudière d'or*, rue de France, ayant commis l'imprudence de descendre à contre-voie d'un *car* en marche, était tombé sur le pavé et s'était déboîté la cheville du pied droit.

M. Algoet a été transporté chez lui, après avoir reçu les premiers soins dans un cabaret voisin.

—

Notre correspondant de Wasquehal nous informe qu'un incendie a détruit, la nuit dernière, la ferme occupée par M. Vanriest et située au hameau du Haut-Vinage, près du Petit-Wasquehal. C'est vers 9 h. 1/2 que le feu s'est déclaré. Le corps de logis, l'écurie, la grange avec tout ce qu'elle contenait ont été la proie des flammes. Les pertes s'élèvent à 7,500 francs. Il y a assurance à la compagnie l'*Abeille*.

On ignore la cause de l'incendie M. Vanriest est père de dix enfants.

—

La chronique colombophile.

Nous avons raconté, lundi dernier, l'incident qui a annulé le concours de pigeons-voyageurs sur Paris, organisé par l'*Union*. Les sociétés colombophiles belges ont encore été moins favorisées. Le lâcher a eu lieu, mais peu de pigeons sont revenus. Qu'on en juge d'ailleurs, par l'article suivant, que nous lisons dans un journal belge :

Grand désarroi, dimanche, parmi les amateurs colombophiles. A Charleroi et aux environs, trois grands concours avaient lieu. Le lâcher se faisait à Etampes, La Ferté et Creil. Vu la grande valeur des prix exposés, les amateurs avaient mis ce que leurs colombiers avaient de mieux.

A Etampes le lâcher se fit à 6 h. 45 du matin par un temps assez bon, mais vers 8 h. un orage éclata et des grêlons d'une grosseur énorme tombèrent. Les malheureux volatiles furent donc désorientés.

On s'attendait à les voir rentrer vers 10 heures du matin, mais aucun n'est rentré le dimanche. Lundi trois pigeons sont arrivés, mais dans quel état ? Ils étaient méconnaissables. Tous les amateurs sont affligés, surtout que la plupart perdront leurs meilleurs pigeons. Pour le rayon de Charleroi, il y avait environ 15,000 pigeons en voyage.

Les pigeons de Liége et des environs, lâchés dimanche matin, ont beaucoup souffert aussi de l'évènement atmosphérique dont il s'agit. Ce n'est que dans la journée d'hier qu'il en est revenu, mais quelques-uns seulement.

Les Prussiens se mettent aussi de la partie. Un journal de l'Aisne nous apprend, en effet, que dimanche dernier, un Prussien est allé à Saint-Quentin lâcher, pour Aix la-Chapelle, tout un wagon de pigeons.

Cette nouvelle ne pourra qu'exciter l'émulation des colombophiles français.

—

On a retiré du canal de Roubaix, hier matin vers 7 heures et demie, un jeune homme nommé Georges Devolder. Il respirait encore, mais malgré les soins qui lui furent prodigues, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Ce jeune homme qui n'avait que 20 ans à peine, demeurant à Roubaix rue du Fontenoy. Il exerçait la profession de porteur de journaux. On a retrouvé sur lui des lettres donnant quelques éclaircissement sur sa mort, qu'il faut attribuer à des chagrins d'amour.

Ce suicide n'a pas laissé d'étonner beaucoup les personnes qui connaissaient Devolder, car elles le savaient très rangé.

Le malheureux garçon s'est jeté dans le canal, près du pont du château Descat, au *Blanc-Seau*. Il en a été retiré encore vivant, comme nous l'avons dit plus haut, par un tisserand, de Roubaix, demeurant rue de la Barbe d'Or et nommé Emile Bandt. Les recherches sous l'eau ont été difficiles et ont duré plus de 20 minutes.

—

Nouveaux détails sur l'affaire de Roncq :

Le meurtrier se nomme Charles-Louis Verfailly.

L'homme blessé mortellement a reçu cinq coups de couteau dans le dos. Verfailly a aussi reçu plusieurs coups de couteau, dont un à la cuisse qui lui a fait une blessure énorme.

Verfailly a été condamné par contumax en Belgique à 6 ans de prison pour un fait semblable.

Son père purge en ce moment une condamnation à dix ans de prison.

L'inculpé a été amené à Tourcoing pour être dirigé le 2 juin sur la maison d'arrêt de Lille. On le surveille activement, car il est parvenu à s'échapper à deux reprises des prisons belges.

—

La Compagnie des tramways du département du Nord nous envoie le tableau des heures des premier et dernier départs des différentes lignes qui desservent la ville de Lille et ses environs.

Nous notons que pour le service d'été, le premier départ des tramways de Lille à Roubaix est fixé à 7 h. 30 du matin et le dernier à 10 heures du soir.

Le premier départ de Roubaix vers Lille a lieu le matin à 7 h. 30 et le dernier à 9 h. 30 du soir.

—

Une plainte vient d'être déposée par une cabaretière de la rue de Soubise, Mme Aline Delplanque, contre un de ses locataires, un jeune homme, nommé Alphonse D... Il paraît que celui-ci, au lieu de donner à la cabaretière l'argent qu'elle lui réclamait pour son loyer, s'est oublié au point de la souffleter. Comme bien on pense, Mme Delplanque, n'a pas cru devoir se contenter de cette monnaie-là.

—

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

La *Gazette de Tourcoing* publiait avant-hier, d'après l'*Echo du Nord*, un fragment d'une lettre de M. le recteur de l'Académie de Douai à M. le maire de Tourcoing.

Nous n'avons rien à redire aux *félicitations très sincères*, et sans doute aussi très désintéressées, que M. le recteur adresse à M. Hassebroucq et à ses collègues de la Municipalité.

Quel est *le but commun* que *M. le recteur et M. le maire poursuivent* ? Nous n'avons pas la curiosité de le demander.

Nous croyons *au dévouement* de M. Hassebroucq *pour la cause de l'instruction*. Ce dévouement ne date pas d'aujourd'hui. Déjà en 1872, applaudissant au régime mixte du collège, il disait avec une légitime satisfaction : « C'est sous l'empire de ce régime qu'on a vu se développer ces fortes et solides études, qui depuis longtemps ont placé notre collège à la hauteur des meilleurs lycées ».

Le Recteur enfin a droit de *compter sur les sentiments de M. le Maire envers l'Université Nationale*. Quant à la manière de servir, dans les circonstances présentes, les intérêts de l'Université elle même, le mieux, sans nul doute, est de ne pas toucher à l'organisation du Collège.

Qu'on nous permette de citer à ce sujet une anecdote, dont nous garantissons la parfaite authenticité :

« Un conflit, semblable à celui qui s'annonce, avait éclaté entre le collége et l'administration rectorale, qui voulait laïciser tout le personnel des professeurs enseignants. Une rupture avait failli s'en suivre entre l'élément ecclésiastique et l'élément universitaire. Cette conséquence extrême avait été évitée par l'intervention énergique du Conseil municipal, dont M. Hassebroucq fut l'organe convaincu et autorisé.

» Ces choses se passent en 1872. Or, l'année suivante, en 1873, les Inspecteurs généraux, en tournée dans le Nord, affectèrent de rendre visite au collége, afin de donner à la solution intervenue tout l'appui de leur autorité. « Combien d'élèves avez-vous ? demandèrent-ils au Principal ? « Environ cinq cents ; » leur fut-il répondu. « Et le recteur de Douai, ajoutèrent-ils, voulait enlever cet appoint de cinq cents élèves ! Avait-il donc envie de renouveler la faute (le mot fut plus dur que celui-là) la faute d'Hazebrouck ».

» On se rappelle qu'un coup de tête administratif avait, quelques années auparavant, ruiné le collége de la ville d'Hazebrouck, par suite de la destitution de M. l'abbé Dehaene.

» Les ecclésiastiques, retirés au couvent des Capucins, qu'il leur fallut agrandir, eurent bientôt doublé le nombre de leurs pensionnaires, et il a fallu de longues années et d'énormes sacrifices, pour que la ville arrivât à avoir, dans les anciens locaux, une sorte d'école primaire supérieure, qu'on décore du nom de collége.

» Les inspecteurs généraux ne l'avaient pas oublié; nous avons, plus qu'eux, intérêt à nous en souvenir. »

Un dernier mot sur la lettre de M. le recteur, indiscrètement publiée par l'*Echo du Nord*. M. le recteur rappelle *l'offre faite par M. le ministre, à l'administration précédente, d'avantages importants en retour d'un engagement de la ville garantissant pendant dix années le budget du collége.....*

L'administration précédente n'a pu délibérer sur cette offre, qui lui a été faite dans les derniers temps de son existence. C'était une grave question, puisqu'elle ne peut se résoudre, sans que l'on tranche du même coup la question de l'avenir du collége. Elle valait la peine d'être examinée à loisir.

M. le ministre offrait en effet des avantages importants.... à Messieurs les Professeurs, dont il devait alors lui-même augmenter le traitement de quelques centaines de francs. Nous n'envions pas à nos excellents professeurs ce surcroît de ressources, mais on conviendra, que pour leur assurer, il ne faut pas témérairement risquer de porter brusquement le budget du collége de moins de 30,000 francs à plus de 80,000 francs !

Une administration sérieuse ne saurait en vue de complaire à des passions trop violentes pour n'être pas éphémères, jouer avec les plus graves intérêts, compromettre la plus florissante de nos institutions, soulever les plus énergiques et les plus légitimes protestations, engager sa responsabilité dans le présent et dans un long avenir. S'inspirer en pareille matière, des haines politiques et des haines religieuses, peut convenir à des esprits aventureux et irréfléchis ; sans partager toutes les opinions de M. Hassebroucq, nous le tenons en trop grande estime, pour le croire capable de jamais céder à de tels entraînements. A. Z.

—

Le pélerinage de N.-D. de la Marlière qui attire chaque année au mois de mai, des affluences considérables de visiteurs, s'est terminé hier, avec le grand et beau mois dédié à la Sainte-Vierge.

L'année 1881 fera époque dans les annales de notre pélerinage. Jamais le nombre des pèlerins n'a été si élevé. 150 à 200,000, au moins, qu'on peut répartir ainsi : 500 les jours ordinaires et 15 à 16,000, les dimanches et fête.

300 messes environ ont été célébrées aux autels de la chapelle; on peut évaluer les communiants à plus de 2500 personnes.

Il est venu beaucoup de monde de Roubaix, cette année, surtout des groupes de la population flamande que les abominables décrets ont deshérité de leurs œuvres religieuses.

Hier, dernier jour du mois, ce n'était qu'un va et vient continuel de voitures sillonnant les routes aboutissant à la chapelle; jusque dans la soirée de nombreuses visites ont eu lieu au sanctuaire.

Tous les pélerins ont admiré l'ensemble du petit édifice qui est une rotonde du plus gracieux effet. Le maître-autel dû au ciseau de M. Verhynden et les chapelles latérales sont complètement terminés ainsi que la grande galerie et la chaire, magnifiques morceaux d'art ; le maître-autel surtout en marbre blanc est d'un fini remarquable et très-bien conçu.

Restent à faire les peintures décoratives et les vitraux à poser. La Chapelle, alors complètement terminée, sera sans contredit un des plus coquets sanctuaires de la sainte Vierge, de notre région.

Une statue monumentale en bronze doré de N.-D. de la Marlière, doit être placée sur le dôme au-dessus de l'édifice, avant la fin de cette année. On sait que cette disposition se retrouve dans presque toutes les chapelles de la Sainte-Vierge, surtout à Lourdes où l'effet est saisissant.

Cette haute statue étincelant aux rayons du soleil du matin, dominant charmante et grandiose, les campagnes avoisinantes, comme pour les bénir et les protéger de son ombre, constitue un tableau des plus impressionnants propre à enlever l'âme jusqu'aux plus hautes régions.

—

On a découvert, hier, dans un champ, à la Marlière, le cadavre d'un tisserand nommé Charles Depaepe.

Il était couché sur le dos, et la mort ne semblait remonter qu'à quelques instants.

Cette découverte a été faite par un garde-champêtre qui, apercevant une fille qui traversait le champ, l'a pris pour une fraudeuse et l'a poursuivie.

Depaepe est mort de la rupture d'un anévrisme.

—

Un teinturier d'Herseaux, a été arrêté, hier, par la Douane, porteur de 10 kilos de tabac.

Il se nomme Pierre Vandenberghe et n'est âgé que de 19 ans.

—

On annonce le prochain mariage de M. Léon Commerre, le peintre d'histoire, de Lille, avec Mlle Patou, fille du rédacteur financier du journal les *Débats*.

La bénédiction nuptiale sera donnée le 4 juin en l'église St-Thomas-d'Aquin, à Paris.

—

AFFAIRE DE KŒKELBERG. — Nous continuons à tenir les obligataires de Kœkelberg au courant de tous les incidents pouvant les intéresser.

Ils savent que, peu de temps après la faillite, le curateur avait introduit, devant le tribunal de Lille, contre Boittelle, Boittelle frères, les mines de Béthune, le chemin de fer de Lille à La Bassée et les Docks, vendeurs de terrains de Lille, pour un prix payé des deniers des obligataires, et moyennant subrogation à leur profit dans le privilège des vendeurs, une action en restitution d'une somme de 169.000 fr., touchée à leur préjudice par les hospices de Lille, précédents vendeurs non payés.

Plus tard, le curateur, changeant d'attitude, essaya de se désister de cette action, non seulement au regard de Boittelle, mais aussi au regard des quatre autres vendeurs précités.

On sait qu'un obligataire, M. Vandamme, s'opposa à ce désistement.

Me Ruffelet, nommé définitivement représentant des obligataires, a repris l'instance qu'avait voulu déserter le curateur.

L'affaire revenait à l'audience de vendredi.

Boittelle, Boittelle frères, les mines de Béthune, et le chemin de fer de Lille à La Bassée ont décliné la compétence du tribunal de Lille.

Par jugement rendu samedi dernier, 29 mai, le tribunal s'est déclaré compétent et a ordonné qu'il soit plaidé au fond.

Il est probable que les défenseurs interjetteront appel de ce jugement, car ils veulent gagner du temps.

Le curateur s'en rapportait à justice.

—

Se figure-t-on l'épouvantable minute d'angoisse subie par un homme, qu'un accident quelconque retient de force sur une voie de chemin de fer, quand un train arrive comme la foudre et va le réduire en miettes.

C'est la sensation qu'a dû éprouver, il y a deux jours, le sieur N..., cultivateur à Lambersart. Il arrivait avec une voiture chargée et attelée de 2 chevaux au passage à niveau, dit du chemin de Messine, sur la commune de St-Andre. Le garde-barrière attendait le train de vitesse ; mais celui-ci n'était pas encore signalé : il crut pouvoir autoriser le passage.

Les chevaux et la voiture étaient à peine sur les rails que le sifflet lointain de la locomotive se fait entendre. Vite ! Il faut avancer ! Mais, ô comble de malheur, l'attelage ne le peut pas !

Le cheval porteur vient d'avoir l'anneau de son mors engagé dans un crochet du brancard. Le pauvre animal ne peut plus faire un pas en avant ! Et le train arrive, le bruit qu'il fait devient de plus en plus distinct.

Le garde-barrière jette un cri d'épouvante. Mais M. N... n'a pas perdu son sang-froid. Il est déjà à la tête de ses chevaux et il est parvenu à leur faire faire trois pas en arrière. Tout est sauvé : le train passe en grondant et, pendant quelques instants, les deux témoins et acteurs de cette scène restent sous le coup d'un saisissement bien compréhensible.

—

Lundi, vers onze heures du matin, Mlles M... et D..., employées dans une maison de la rue de Roubaix à Lille, ressentaient les symptômes d'un empoisonnement. On ne savait à quoi attribuer cette subite indisposition. De suite, M. Labanbie, médecin, fut mandé et donna ses soins aux deux malades, qui ont déclaré qu'un sieur V..., étudiant en médecine, âgé de vingt-deux ans, leu avait procuré de la cantharide et qu'elles l'avaient avalé sans plus de préambule. V... a été mis de suite à la disposition du commissaire de police du 3e arrondissement qui a reconnu sa non-culpabilité et l'a fait remettre en liberté. Les malades sont hors de danger.

—

GRAND-THÉATRE. — On annonce pour le 14 juin une seule représentation donnée par M. Baron, 1er comique du Théâtre des Variétés de Paris, accompagné de MM. Chameroy, Dumesnil, Coste, Vautier, Mauban ; Mmes Mériany, Devoux et Lise-Laur, artistes du Théâtre des Variétés de Paris.

Le spectacle se composera de :

1° *Les Giboulées*, comédie de MM. Prevel et Nuitter. — 1 acte.

2° *Le Livre bleu*, comédie de MM. Labiche et E. Blum. — 1 acte.

3° *Le Klephte*, comédie de MM. Abraham Dreyfus. — 1 acte.

4° *Mes beaux-pères*, comédie de MM. de Nayac père et fils. — 1 acte.

—

Hier après-midi, vers une heure, un cabriolet monté par M. Warnier, marchand de charbon, rue de Dunkerque à Lille, et par son domestique a accroché en passant dans la rue de Gand un lourd chariot appartenant à un marchand de pomme de terre et qui se dirigeait vers la porte de Gand.

Comme le cabriolet était lancé à une allure assez vive, le choc fut violent, la légère voiture fut renversée avec un brancard brisé. Les deux voyageurs, le maître et le domestique, allèrent rouler sur le pavé.

M. Warnier, fut relevé évanoui. Il n'a que quelques contusions. Le domestique a une jambe cassée. Il a été transporté à l'hôpital Sainte-Eugénie après avoir reçu, ainsi que son maître, les premiers soins du docteur Davaine.

Le cheval qui était parti à fond de train, traînant derrière lui les débris du cabriolet, a pu être arrêté en face du bureau de poste, dans le bas de la rue.

—

La gendarmerie recherche activement un nommé Tavernier prévenu de faux, vol et assassinat, qui s'est évadé samedi dernier de la prison d'Abbeville. On croit qu'il a pris la direction de la Belgique.

Son signalement a été télégraphié dans toute les localités voisines de la frontière.

—

Dans sa séance du 31 mai 1881, le Conseil de guerre de Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Les nommés Commier, Louis, Eugène et Frantz, Georges, tous deux du 1er régiment de ligne : refus d'obéissance, un an de prison.

Le nommé Clément, Marcelin, Louis, cavalier au 14e dragons : acquitté, pour coups et blessures à un habitant.

Le nommé Segond, Isidore, César, canonnier au 7e d'artillerie : Sommeil étant en faction, deux mois de prison.

Le nommé Pétiaux, François, soldat au 16e bataillon de chasseurs à pied : Désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets, trois ans de travaux publics.

—

— SECLIN. — Un decret inséré au *Journal officiel* convoque pour le 19 juin, les électeurs du canton de Seclin, à l'effet d'élire un conseiller général.

— ARRAS. — Hier, à une heure, un singulier événement s'est produit vers le milieu de la rue du Bloc, et a mis tout le voisinage en émoi.

M. le chanoine Van Drival terminait son repas; il était encore assis à table, lorsqu'une détonation, venant de l'extérieur, se produisit; un peojectile traversa l'une des vitres de la pièce, donnant sur la rue, où il se trouvait, et plusieurs petits éclats de cette vitre vinrent tomber sur sa poitrine et sur le sol autour de lui.

M. le chanoine Van Drival ne songea d'abord pas à se mettre à la recherche de la cause de cet évènement.

La balle ou le projectile a laissé dans la vitre à peu près à hauteur d'homme, un petit trou triangulaire dont la plus grande largeur est de huit à dix millimètres Ce petit trou est entouré de quelques rayons produits par le bris.

Le projectile a dû passer près de la tête de l'honorable chanoine.

Une enquête a été ouverte dans l'après-midi, elle n'a eu pour résultat que de constater ce que nous venons d'exposer.

Il est évident que c'est l'usage d'une arme à feu qui l'a produit, volontairement, pour faire une farce, supposons-le, ou involontairement, soit que l'arme se soit trouvée entre les mains d'un imprudent, soit qu'un enfant irréfléchi ait tiré un coup de feu sans prévoir quelle pouvait en être la terrible conséquence.

La balle ou le projectile a dû se loger dans l'un des rayons de la bibliothèque de M. le chanoine Van Drival ou dans l'un des ouvrages qui y sont placés, peut-être dans le mur.

M. le commissaire de police ne l'a pas encore retrouvée.

— SOLRE-LE-CHATEAU. — A l'occasion du conseil de révision, une réunion des sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement, et des contribuables les plus imposés du canton de Maubeuge, Avesnes, etc. aura lieu jeudi, à l'Hôtel-de-Ville de Solre-le-Château.

M. Paul Cambon, préfet du Nord, y donnera des explications précises sur la situation actuelle des voies ferrées qui doivent desservir cette région.

— DOUAI. — M. le capitaine Valette, victime de l'accident qui s